

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà rencontré les principaux dirigeants d'INCO, et aussi ceux de Falconbridge. Il se peut fort bien que nous ayons d'autres réunions avec ces sociétés et avec d'autres. Plusieurs sociétés minières du pays ont déjà essayé de recruter des mineurs à Sudbury, mais n'ont pas réussi à en embaucher beaucoup. Cela semble donner raison à mon collègue qui vient de donner des réponses à ce sujet. Je puis assurer le député que si d'autres mineurs de la région de Sudbury désirent trouver un emploi auprès d'Eldorado ou d'autres sociétés minières importantes, ce ne sont pas les postes qui manquent.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE D'IMPOSITION D'UN DROIT À L'IMPORTATION DE CARBONATE DE NICKEL ET DE FLUORINE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, les sociétés qui sont allées chercher des mineurs à Sudbury exigeaient trois ans d'expérience, alors que le délai de licenciement est de deux ans, 161 jours. Donc, c'est de la foutaise que la réponse du ministre. J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Étant donné que le chômage au Canada est partiellement attribuable au fait que des sociétés décident d'acheter à l'étranger du minerai qu'elles pourraient extraire au Canada, comme l'Alcan, par exemple, qui ferme sa mine de spath fluor à St. Lawrence et la compagnie Sherritt Gordon qui importe du carbonate de nickel pour son usine de la Saskatchewan, le ministre songe-t-il à frapper d'un droit de douane temporaire les importations de spath fluor ou de carbonate de nickel comparable au droit de 13 p. 100 dont les Japonais frappent les importations de nickel?

● (1427)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question, il y a quelques semaines. Nous avons étudié cette proposition, et le produit importé par Aluminium Company of Canada Ltd. ne remplace pas effectivement celui qui était produit à Terre-Neuve. Alors, on ne peut pas remplacer l'un par l'autre. Je ne suis pas expert, mais c'est ce que les experts de mon ministère me disent.

Quant à l'autre aspect de la question, je crois qu'il y a quelques semaines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà donné une réponse à la Chambre.

Questions orales

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE UN RAPPORT À LA SUITE DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SE RAPPORTANT AU DÉVELOPPEMENT ROUTIER AU QUÉBEC

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Le 22 juin 1977, le ministre annonçait la signature d'une entente avec un certain ministre du gouvernement du Québec, se rapportant principalement au développement agricole forestier et à certains axes routiers de la province de Québec, entente mettant en cause une somme de 440 millions de dollars. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, à la suite de cette entente, il y a eu d'autres événements ou si l'on en est resté uniquement à la signature de cette entente, et principalement dans le domaine du développement routier?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, depuis la signature de cette entente, des mesures ont été prises. Des contrats ont été accordés à des entreprises par le gouvernement provincial, qui est responsable de l'application de l'entente comme telle dans le cadre de la Voirie en particulier, dans le cadre des chemins de pénétration en forêt, et dans le cadre du reboisement forestier. Alors, sur les trois fronts, sur les trois ententes signées, il y a de l'action qui est en cours, il y a des emplois qui ont été créés, et d'autres, je l'espère bien, seront créés au cours des prochains mois.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA POSSIBILITÉ D'ENNUIS POLITIQUES PAR SUITE DE L'APPLICATION DES RÉGLES DE SÉCURITÉ—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il s'agit du télex que mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, a communiqué au comité permanent des transports et des communications, télex qui avait été expédié par le directeur de l'inspection et des licences aéronautiques et faisait allusion, entre autres choses, aux ennuis politiques que susciterait l'application des règlements aériens. Le ministre a-t-il eu l'occasion de l'examiner et d'en parler avec le directeur, M. Bolduc? Dans l'affirmative, peut-il donner à la Chambre les explications qui s'imposent?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois qu'on s'exprime en ces termes à propos d'enquêtes sur la délivrance de permis pour les transporteurs aériens et ainsi de suite. Si je ne m'abuse, on a voulu dire que de très importantes libertés civiles étaient en cause étant donné que les permis de transporteurs pouvaient être suspendus. J'ai déjà dit que les mots dont on s'est servi traduisaient mal le message qu'on voulait confier et il ne fait pas de doute qu'on révisera la formulation en conséquence.